

RENCONTRE N°3 COMMENT FINANCER SA THESE ?

Jeudi 6 janvier 2011

Vous trouverez dans ce compte-rendu des informations concernant le **financement de la thèse**, que d'autres doctorants de Paris 3 sont venus partager avec nous le jeudi 6 janvier lors de la troisième rencontre mensuelle de 2010-2011.

Nous vous rappelons par ailleurs que nous postons très régulièrement sur le forum du BDP3 (<http://forum.bdp3.com/>) des offres de bourses, de financements, et de postes en France ou à l'étranger dans la catégorie « Bourses, financements et programmes d'échange », glanées un peu partout. Cette rubrique étant réservée aux adhérents BDP3, il faut, si vous êtes adhérent, que vous demandiez à rejoindre le groupe « adhérents BDP3 » en cliquant sur l'onglet « groupe » (dans les onglets tout en haut lorsque vous êtes sur la page d'accueil). Nous avons remarqué que cette rubrique était très peu consultée et c'est bien dommage car elle resence de nombreuses offres intéressantes.

LE CONTRAT DOCTORAL

Intervenante : Elsa Deleage

Le contrat doctoral correspond à ce qu'on appelait encore récemment « l'allocation de recherche ». Il s'agit d'un nouveau système mis en place, qui permet d'attendre un peu entre le Master et la thèse avant de postuler.

En juin/juillet s'ouvre l'appel aux contrats doctoraux car seuls peuvent candidater ceux qui ont soutenu le M2. Les appels sont mis en ligne sur les sites web des Ecoles Doctorales (ED). Un certain nombre de contrats doctoraux sont disponibles selon les diplômes (normaliens, autres disciplines ...) par Ecole Doctorale.

Il faut vérifier si :

- on peut être inscrit en 2^{ème} année de thèse pour postuler
- si on peut postuler une deuxième fois quand notre première demande n'a pas été acceptée

Pièces à mettre dans le dossier

- Projet de thèse avec bibliographie
- Lettre de motivation
- CV
- Papiers d'ID
- Preuves du Master, avec une note de 16/20 avec mention très bien
- Plan sur 3 ans de la répartition du temps

Processus de sélection :

- pré-sélection des dossiers
- pour les dossiers qui ont été pré-sélectionnés : auditions

Pendant l'audition, le jury de thèse (qui n'est pas composé uniquement de personnes du domaine en question) pose des questions très précises.

Il existe 3 types de contrats :

- 100% recherche
- missions de recherche
- missions d'enseignement

Il est possible d'ajouter un avenant au contrat doctoral si on souhaite le modifier (enseignement ou pas).

Salaire :

- si pas d'enseignement : 1400 euros (net d'impôts)
- si charge d'enseignement : 1700 euros (net d'impôts)

Parmi les obligations liées au contrat :

- faire les journées de formation au CFDIP (5 jours par an pendant 3 ans).
- Souhaitable de soutenir en 4 ans (dans le texte : pas de renouvellement au-delà de 5 ans).
- Si on ne soutient pas, il est possible que l'argent du contrat soit redemandé (à vérifier, ce n'était pas le cas avec l'allocation doctorale).

On peut demander un contrat AD-HOC pour 1 an (et non pour 3 ans) si on a la certitude qu'on va soutenir en un an.

Penser à regarder les financements

- dans les autres universités
- dans d'autres pays
- par les fondations privées
- par les bibliothèques

CIFRE

Financement par une entreprise
Contrats CIFRE avec le privé ET le public

Postes de PRAG

Intervenant : Vincent Hugou, UFR du Monde Anglophone et LANCAD

PRAG = « Professeur Agrégé »

- définition stricte : il est agrégé et a une expérience du secondaire, il ne fait pas de recherche et est là pour enseigner
- définition large : il est agrégé, n'a pas nécessairement d'expérience dans le secondaire, il peut faire de la recherche en parallèle (mais sur son temps libre ! car ce n'est pas prévu dans ce type de contrat)
- équivalent d'un poste dans le secondaire, avec le salaire d'un enseignant du secondaire
- autre type de contrat : « supports de PRAG » d'une durée d'un an

PRCE (professeur certifié) : même chose que PRAG, mais pour les personnes qui ont passé le CAPES.

Calendrier :

- Campagne de recrutement au mois de novembre. Consulter le Bulletin Officiel (BO) ou les listes de Sociétés Savantes, où les postes vacants sont publiés. Beaucoup de dossiers (environ 150) dont seulement une dizaine seront retenus.
- Ne pas hésiter à téléphoner aux secrétariats des universités
- Dates butoires pour les dossiers : fin novembre, début décembre
- Réponses en janvier
- Entretiens en février
- Il arrive qu'une deuxième campagne soit lancée (PRAG « au fil de l'eau »)
- Mais il y a quelques différences de calendrier entre les universités

Penser à toutes les questions qui vont être posées à l'audition :

Entretien dans les deux langues (quand on postule pour un poste en langues), questions sur la méthodes d'enseignement dans le secondaire, sur l'adaptation de manuels, en quoi l'expérience dans le secondaire peut apporter à l'université, sur le volume de travail.

Etre honnête sur la volonté de faire une thèse ou pas. Parfois possible que la fac accorde un certain temps pour la recherche. La fac peut également être plus arrangeante pour l'organisation de l'emploi du temps.

FAIRE JOUER LE RESEAU POUR QUE LE DOSSIER AIT PLUS DE CHANCES DE PASSER !!!

Volume d'heures : 15 heures hebdomadaires (384 heures par an).

Le PRAG n'est pas figé : on peut aussi être ensuite maître de conférences.

ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche)
--

Intervenante : Sophie Chapuis

Même travail qu'un Maître de Conférences (TD et CM)

192 heures par an (8h par semaine, ou semestrialisation possible avec un maximum officiel de 15h par semaine)

salaires : 1600-1700 euros net

demi-ATER possible, pour un salaire pas toujours « demi » ! (environ 1200 euros)

CDD d'un an, mais rien n'est sûr d'une année sur l'autre et on peut tenter sa chance dans d'autres universités si on veut changer.

Certaines disciplines sont plus propices au recrutement de beaucoup d'ATER (comme en anglais)

Conditions :

- Doctorants et docteurs (contrat d'un an, une fois renouvelable)
- ou fonctionnaire (trois ans, une année renouvelable = 4 ans au total)
- possible de postuler même en Master 2, mais il faut demander à chaque université pour demander leur accord, mais il faut être fonctionnaire

- dans certaines disciplines : pas possible de postuler avant la 3^{ème} année

Calendrier :

- regarder sur « **la Guilde des doctorants** »
- regarder sur le site Web de chaque université
- **recrutement du mois de mars au mois de juin**
- pas d'entretien
- les réponses arrivent selon les dates de chaque université, donc le risque est qu'on accepte un poste « par défaut » alors que certaines campagnes ne sont pas terminées dans d'autres universités
- pas toujours de réponse
- parfois : demande de lettre d'engagement écrit

Dossier :

- CV
- Lettre de motivation
- Parfois : lettre de recommandation
- Parfois : Liste des enseignements
- Parfois : Liste des publications

Il faut postuler dans beaucoup d'universités. En général, série de désistements qui font qu'on remonte sur les listes d'attente.

Dossiers en ligne possibles (penser à scanner tous ses documents)

Très cher : beaucoup de photocopies, de timbres. Ne pas forcément envoyer en accusé de réception (les réserver pour les postes auxquels on tient le plus).

Etre bien organisé !!

Les facs sont conciliantes pour organiser l'emploi du temps, surtout dans le cas de doctorants parisiens obtenant un poste en province.

Bonne expérience pour postuler à un poste de Maître de conf^o.

Etre prêt à ne pas toujours enseigner dans sa spécialité.

AUTRES POSSIBILITES

Intervenante : Pauline Beaupoil

1. Vacances à la fac pour donner des cours

3h par semaine

Droit d'enseigner 96h maximum par an (environ 3200 euros par an)

Ne peut pas être cumulé avec un poste d'ATER

Pour trouver les vacances : FAIRE JOUER (ENCORE !!) LE RESEAU ! demander aux enseignants, au directeur de thèse, aux secrétariats.

Se renseigner aussi auprès des systèmes d'enseignement par correspondance (ex : Télé 3) : envoyer une candidature spontanée et un CV tout début septembre

Conditions (à vérifier) :

- être étudiant de moins de 28 ans
- si on a plus de 28 ans, avoir un emploi principal

Les vacances sont très pratiques car faciles à obtenir pour les doctorants qui n'ont pas d'autres possibilités, mais elles restent une situation très précaire : pas de salaire mensuel fixe, et dans la plupart des universités, la paye vient en un coup à la fin du semestre (une paye en février et une autre en juillet).

2. Vacances de recherche possibles aussi
3. Colles en PREPA : « Interrogatrice en CPGE »

50h de l'heure et exonéré d'impôts (environ 2000 euros par an)

Mais paye reçue seulement plus tard (environ 6 mois plus tard ...)

Ne demande pas de préparation particulière (Préparer quelques textes sur lesquels interroger les étudiants)

Dans toutes les matières possibles ! Se renseigner sur les sites des lycées (dans google : « liste CPGE »).

Pas besoin d'un diplôme en particulier

Possibilité de cumuler avec ATER mais nombre d'heures limité

Recrutement autour du **mois de juin**

Mais début des colles différent selon les années de prépa

Dossier :

- lettre de motivation
- candidature spontanée aux classes préparatoires souhaitées
- envoyer au secrétariat des prépas

ET AUSSI ...

4. CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

Correction de copies, mise en place de sujets d'examens

Bien payé

5. Enseignement dans des prépas privées d'été, Science Po, ...
6. Vacances auprès des bibliothèques, secrétariats (pour trier du courrier etc)

Compte rendu rédigé par stéphanie Caët.